Plan d’action 2023-2024

« Les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l’entreprise ne sont pas le résultat du travail d’un seul homme. C’est le travail de toute une équipe. » - Steve Jobs -

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

Adopté au CA de la COPHAN le 19 mai 2023

Introduction

À l'été 2023, la COPHAN se dotait d'un nouveau plan d'action pour 2022-2023. Il était le fruit d'une discussion tenue le 8 avril auprès de membres du conseil d'administration (CA) de la COPHAN et de sa permanence. Il a été discuté par deux équipes de travail lors d'une rencontre élargie du CA de la COPHAN, tenue le 22 avril 2022. Au mois de mai, il a ensuite fait l'objet d'une consultation courriel auprès des membres et finalement d'une discussion tenue le 3 juin dernier avec le groupe témoin composé de cinq membres, d'un membre de la permanence et d'un membre du CA.

Au cours de la dernière année, le plan d'action a été mis en œuvre par le biais de ses six comités. Au total, 17 rencontres formelles ont été tenues avec chacun des membres du CA, de la permanence, de membres et même de partenaires.

L'année 2023-2024, en sera une de consolidation et de continuité.

Ce document présente le contexte sommaire avec lequel doivent composer la confédération et ses membres. Les dossiers sont identifiés selon les six axes, dont un interne et cinq externes.

L'évaluation de ce plan sera à postériori, les résultats obtenus pour les personnes en situation de handicap et les organismes membres de la COPHAN relatés principalement dans le rapport annuel 2023-2024.

Contexte du plan

La COPHAN a connu une année de structuration alors que le conseil d'administration est passé de quatre à huit membres, les membres de 25 à 43 et la permanence de 1 à 3 employés.

Les six comités de la COPHAN ont été mis en place et chacun a proposé des priorités, toujours avec le but de faciliter une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap.

La COPHAN et ses organismes membres ont été plus visibles, moins prévisibles, plus souples et fluides dans leurs actions, leurs analyses, leurs demandes et leurs revendications. L'année 2023-2024 en sera une de consolidation et de continuité.

La COPHAN

Mission

La COPHAN est un regroupement national de défense collective des droits du mouvement d'action communautaire autonome. Elle a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

Vision

En 2025, la COPHAN sera, avec ses membres et ses partenaires, une référence pour la défense de droits des personnes handicapées, tant au niveau gouvernemental, sociétal que médiatique. Elle souhaite agir comme levier politique au niveau national en connaissant davantage ses membres, en les mobilisant et en facilitant leurs revendications à travers tout le Québec. Avec une vie associative riche et inclusive vis-à-vis des problématiques de chaque handicap, la COPHAN aspire à pérenniser son savoir autant que sa mission.

Valeurs

- La primauté du droit;
- L'égalité;
- L'autonomie.

Principes d'intervention

Sans devenir des axes d'intervention ou être identifiés comme valeurs, sept principes doivent guider et s'appliquer dans les actions de la COPHAN :

- Le PAR et POUR;
- La vie associative transparente;
- L'éducation populaire;
- Le partenariat et la reconnaissance;
- L'intersectionnalité (p. ex. : sexe, handicaps, etc.);
- L'accès à l'information;
- La communication active pour alimenter l'opinion en fonction des enjeux retenus.

Services aux membres

Les services aux membres sont une importante composante de l'action et de la gestion des opérations de la COPHAN. La COPHAN doit fédérer ses membres et leur laisser l'autonomie provinciale, régionale et locale. Ces derniers peuvent néanmoins solliciter la COPHAN à titre de facilitateur et de levier politique pour renforcer leurs actions.

Ce service permet aux organismes membres et à des partenaires d'interpeller la permanence en fonction de leurs besoins et de leurs questions. La permanence porte une attention particulière dans ses réponses selon les possibilités suivantes : avis, suggestions, recherche, référence, appui, etc.

Au cours de l'année 2022-2023, une trentaine de dossiers ont été ouverts, traités et fermés. Ces dossiers concernent des organismes et des personnes et ont porté principalement sur des difficultés liées à l'accessibilité et l'emploi et le revenu.

Les services aux membres permettent à la COPHAN d'alimenter ses actions stratégiques et de mener une vigie stratégique des dossiers et des préoccupations de ses membres.

Le Plan d'action 2023-2024

Axes d'intervention

À l'automne 2022, la COPHAN a mis sur pied six comités qui ont débuté leurs travaux. Ils œuvrent pour le bénéfice de ses membres et des partenaires qui partagent les mêmes ambitions, l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La gouvernance

Le Comité Gouvernance et financement a pour objet de compléter les cadres du conseil d'administration, de rechercher des sources de financement, d'assurer la

reddition de comptes aux membres et aux bailleurs de fonds et de s'assurer de l'application du Règlement général de la corporation.

Le comité Gouvernance a tenu trois rencontres en 2022-2023 : 3 octobre 2022, 11 novembre 2022 et 19 décembre 2022.

- Présidence : Paul Lupien (COPHAN / INÉÉI-PSH) ;
- Membres : Sami Ben Younes (AQPTT), Ylrick Normandeau (AQPEHV), Benoît Racette (Finautonome) et André Prévost (COPHAN).

Les priorités 2023-2024 du comité gouvernance :

- Compléter les cadres du CA;
- Rechercher des sources de financement;
- Renforcer la capacité d'action de la COPHAN (permanence);
- Rendre compte de ses actions aux membres.

L'emploi et le revenu :

Le Comité Emploi et revenu de la COPHAN a appuyé la mise en place rapide du Projet de loi C-22 : prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) en disant qu'il fallait penser, dès maintenant, à coordonner la loi Canadienne à venir avec le Programme de revenu de base (PRB) du Québec et surtout réserver les fonds transférés pour les besoins spécifiques non comblés aux personnes en situation de handicap. De plus, les constats ont été nombreux quant au recul de l'intégration en emploi des personnes en situation de handicap, malgré la pénurie de main-d'œuvre.

Le comité Emploi et revenu a tenu trois rencontres en 2022-2023 : 4 octobre 2022, 2 décembre 2022 et 27 janvier 2023.

- Présidence : Pascale Pilon (Finautonome) ;
- Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Danielle Gratton (FMPDAQ), Guillaume Parent (Finautonome), Samuel Ragot (SQDI), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC), Séverine De Sensi (COPHAN) et André Prévost (COPHAN).

Les priorités 2023-2024 du comité emploi et revenu :

- Bonifier le Programme de revenu de base (PRB) ;
- Arrimer le Projet de loi C-22 : prestations canadiennes pour les personnes handicapées avec le PRB ;
- Abolir la pénalité Rente d'invalidité et RRQ ;
- Bonifier le PAGIEPS ;
- Inclure réellement les personnes en situation de handicap au travail.

Le transport :

La COPHAN est particulièrement active dans le dossier du transport depuis plusieurs années[1]. Le dossier du transport adapté souffre d'un manque criant d'attention politique et de financement, en plus de subir les effets pervers de la Loi 17 (taxi), surtout dans les régions du Québec. Aussi, il convient de réformer le Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles en concertation avec la Table de concertation du transport rémunéré afin de permettre l'augmentation de l'offre. De plus, le plan d'action sur la mobilité durable, qui découle du comité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) sur la mobilité des personnes, incluant normalement des dispositions concernant le transport adapté (TA), doit susciter le regroupement de municipalités

[1] La COPHAN siège à la Table de concertation du transport rémunéré et à celle du Plan gouvernemental sur la mobilité durable

pour assurer une gestion plus efficace du programme, assortie de moyens financiers comparables et d'une reddition de compte plus complète du MTMDQ.

Le comité Transport a tenu trois rencontres en 2022-2023 : 29 septembre 2022, 7 octobre 2022 et 30 janvier 2023.

- Présidence : à combler (RAPHGÎ) ;
- Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Steven Laperrière (RAPLIQ), Serge Poulin (RUTA MTL), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC), Séverine De Sensi (COPHAN) et André Prévost (COPHAN) / Collaboration SQDI, AQRIPH et FQA.

Les priorités 2023-2024 du comité Transport :

- Améliorer l'accès au transport adapté ;
- Bonifier le plan gouvernemental en Mobilité durable ;
- Susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme assortie de moyens financiers comparables ;
- Implanter une reddition de compte plus complète des transporteurs et leurs gestionnaires auprès du MTMDQ en toute transparence.

La Santé et les Services sociaux :

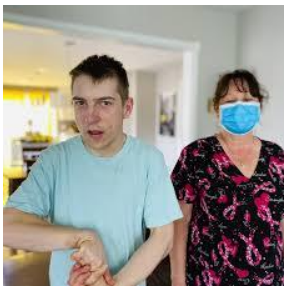

En santé et en services sociaux, nous avons répété le manque d'accessibilité et la faible performance du programme de soutien à domicile. De plus, nous avons demandé au Gouvernement du Québec, avec l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ), de prendre immédiatement les moyens pour empêcher tout préjudice aux personnes diagnostiquées, touchées par la sensibilité chimique multiple (SCM). Dans le cadre du projet de loi 11 visant notamment l'élargissement de l'aide médicale à mourir, la COPHAN et ses membres demandent plutôt l'aide médicale à vivre. Nous restons grandement préoccupés par les conditions de vie imposées aux personnes en situation de handicap.

Le comité Santé et services sociaux a tenu trois rencontres en 2022-2023 : 14 novembre 2022, 20 décembre 2022 et 3 mars 2023.

- Présidence : Kristen Robillard (SCSP) ;
- Membres : Sylvie Castonguay (AQDM), Michel Gaudet (ASEQ), Danielle Gratton (MPDA), Wassyla Hadjabi (INÉÉI-PSH), Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Rohini Peris (ASEQ), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC) et André Prévost (COPHAN)

Les priorités 2023-2024 du comité Santé et services sociaux :

- Suivre et intervenir au besoin dans le cadre du projet de loi 11 sur l'aide médicale à mourir ;
- Bonifier le programme de soutien à domicile (SAD) encore trop marginal ;
- Promouvoir l'accès et la qualité des services dans les milieux d'hébergement et en assurer un accès équitable
- Accompagner les organismes en quête de faire reconnaître de nouveaux besoins découlant d'incapacités multiples auprès des gouvernements et des programmes publics les plus concernés (p. ex : la sensibilité chimique multiple (SCM), les maladies rares, etc.).

L’éducation et la jeunesse :

Avec le revenu, l’éducation est un déterminant très important qui ouvre des portes et élargit les possibilités d’épanouissement. Pour de nombreuses personnes qui ont un handicap, le système d’éducation est encore peu accessible. Des élèves handicapés ne reçoivent pas le soutien de la part des institutions, les mesures d’adaptation, le financement ou les programmes et infrastructures dont ils ont besoin pour recevoir une éducation d’aussi bonne qualité que les autres élèves.

Le comité éducation a tenu trois rencontres en 2022-2023 : 1er novembre 2022, 14 décembre 2022 et 20 avril 2023.

- Présidence : Geneviève Genest (AQPEHV) ;
- Membres : Stéphane Braney (AQEIPS), Sergeline Isidore (MBDE), Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Ginette Pariseault (ISEMG), Marie-Josée Beaudoin (COPHAN) et André Prévost (COPHAN)

Les priorités 2023-2024 du comité éducation :

- Identifier des cibles en diplomation / réussite et en assurer le suivi ;
- Proposer de rendre les écoles, Cégeps et universités accessibles par un programme de certification ;
- Renforcer l'intégration à l'emploi et l'accès aux services par la concertation interministérielle (santé, éducation, emploi, etc.) ;
- Susciter la représentation auprès des décideurs du milieu de l’éducation de personnes en situation de handicap ;
- Recenser les activités de sensibilisation pour soutenir l'inclusion et l'intégration et s'assurer d'une cohérence au niveau national.

Accessibilité (dossiers transversaux) :

Dans le dossier de l'accessibilité, la COPHAN a été consultée par de nombreux organismes et ministères du Québec et du Canada. Fait important, malgré l'obligation de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, d'élaborer des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, on constate de cet exercice normalement annuel, peu de résultats sur le plan qualitatif.

Le comité accessibilité (dossiers transversaux) a tenu trois rencontres en 2022-2023 : 10 janvier 2023, 21 février 2023 et 23 mars 2023.

- Présidence : Steven Laperrière (RAPLIQ);
- Membres : Anne-Marie Paradis (ReQIS), Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Marie-Josée Beaudoin (COPHAN) et André Prévost (COPHAN)

Les priorités 2023-2024 du comité accessibilité (dossiers transversaux) :

- Proposer des outils qui faciliteront une inclusion plus complète des personnes en situation de handicap auprès des Plans d'action des ministères et organismes ;
- Structurer les services-conseils de la COPHAN dispensés à des ministères et organismes Canada-Québec ;
- Participer à la consultation sur l'élaboration du plan stratégique 2024-2028 de l'OPHQ ;
- Assurer une vigie des meilleures pratiques en accessibilité ailleurs dans le monde.

Conclusion

La gouvernance doit permettre de doter la confédération des moyens nécessaires pour lui permettre d'exercer efficacement sa mission.

Une stratégie de communication sera établie pour améliorer la visibilité des actions de la COPHAN et de ses membres auprès des membres et partenaires (p. ex. : infolettre) et de la population (p. ex. : médias sociaux).

L'organisation cherchera à demeurer à l'écoute de ses membres et à appuyer leurs projets dans la mesure de ses capacités.

La COPHAN continuera à soutenir les partenariats constructifs les plus favorables afin de permettre des avancées en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.